

# Zones d'occupation et acteurs de la répression

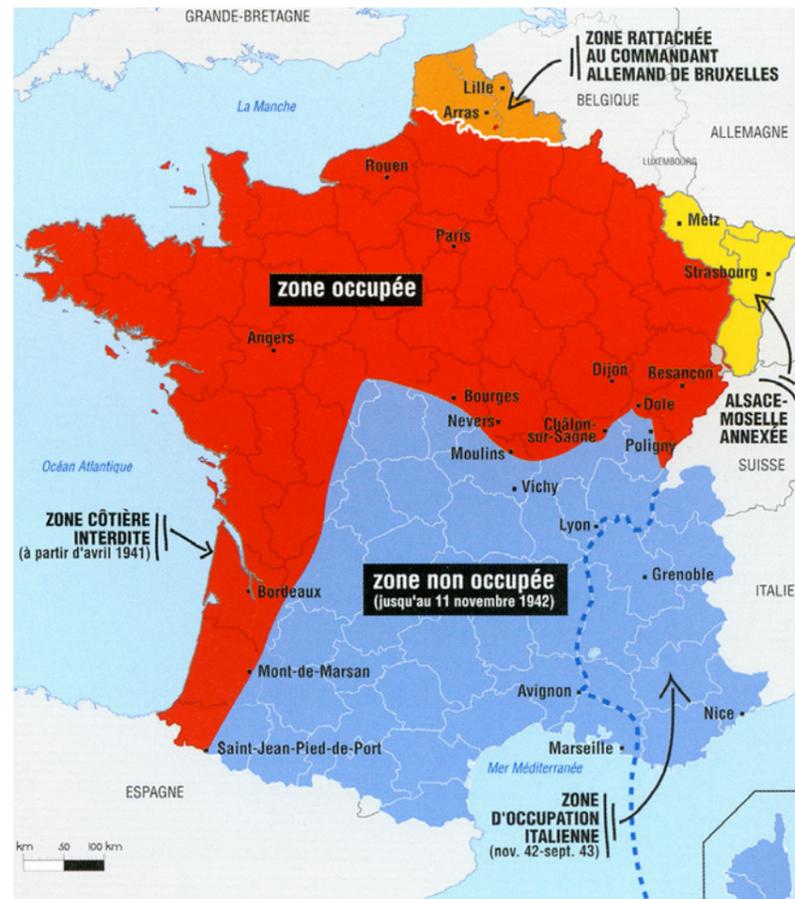
Après la défaite de juin 1940, la France est découpée en plusieurs zones, où la répression allemande se développe rapidement contre ceux tentent de s'opposer ou de résister.

## LA FRANCE OCCUPÉE

Pour faire respecter « les intérêts du Reich allemand » et assurer l'exercice de « tous les droits de la puissance occupante », les Allemands s'appuient sur les accords d'armistice et sur un ensemble d'ordonnances. Une administration militaire pyramidale relevant d'un commandement installé à Paris pour la zone occupée (*Militärbefehlshaber in Frankreich*, MBF) et une autre à Bruxelles pour la zone rattachée du Nord-Pas-de-Calais (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*, MBB) quadrillent le territoire et veillent au maintien de l'ordre: *Bezirke* ou grandes régions militaires, dont une est formée par le *Gross Paris* (Grand Paris); *Feldkommandanturen* et *Kreiskommandanturen*, à l'échelon des départements et des arrondissements. L'ensemble est placé sous l'autorité du Commandement suprême des forces armées (*Oberkommando der Wehrmacht*, OKW).

La répression est d'abord menée par la *Feldgendarmarie*, la police militaire secrète (*Geheime Feldpolizei* ou GFP) qui est en charge des enquêtes importantes, et le service de renseignement de l'armée (*Abwehr*). La grande majorité des personnes arrêtées sont présentées devant les tribunaux militaires d'occupation, condamnées à des peines de mort ou de prison, que certains partent purger dans le Reich.

Jusqu'au printemps 1942 en France occupée, les services du RSHA (*Reichssicherheitshauptamt*, Office principal de sécurité du Reich) ont en charge uniquement la surveillance et la répression des ennemis idéolo-



Carte des zones d'occupation (FNDIRP-Tallandier, Th. Fontaine, in *Déportations et génocide, l'impossible oublié*).

giques du nazisme, dont les Juifs et les communistes. La Sipo-SD regroupe la Sipo (*Sicherheitspolizei* ou Sipo, police de sécurité du Reich) et le SD (*Sicherheitsdienst* ou service de sécurité du Parti nazi). L'acronyme « Gestapo » ne correspond qu'à un des services de la Sipo-SD.

L'installation en France en mai 1942 de Carl Oberg, chef supérieur de la SS et de la police (*Höherer SS-und Polizeiführer* ou HSSPF) modifie la donne. La Sipo-SD tient dorénavant les « rênes » de la répression en France occupée, sauf dans le Nord-Pas-de-Calais où le MBB maintient ses prérogatives jusqu'en juillet 1944. Elle renforce ses effectifs en absorbant l'essentiel de la police secrète

militaire (GPF) et en s'appuyant sur des supplétifs français (les « Gestapo françaises »). Elle signe des accords de collaboration policière avec le gouvernement de Vichy.

C'est la Sipo-SD qui a en charge la conduite et l'organisation des déportations, en ayant recours à la *Schutzhaft* (détention préventive et arbitraire, dite « de protection »), instaurée dans le Reich en février 1933, qui permet d'interner en camp de concentration, sans jugement, les ennemis du Reich.

## Émile Didier

(1916-1944)

■ Alsacien travaillant à Fribourg, il est arrêté et condamné à deux reprises au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand qui interdit l'homosexualité. À l'issue de sa deuxième incarcération, il est envoyé fin août 1944 au camp de Struthof au titre de la *Schutzhaft*, comme une dizaine d'autres homosexuels alsaciens et mosellans. Transféré aux camps de Dachau puis de Neuengamme, il meurt en novembre 1944 au *Kommando* de Ladelund, en Frise du Nord, particulièrement dur, officiellement d'une insuffisance cardiaque.

## LA ZONE D'OCCUPATION ITALIENNE

Le 25 juin 1940, l'Italie fasciste annexe une petite partie du territoire français, de Menton jusqu'en Haute Tarentaise. Dans les territoires annexés, l'occupant italien impose sa loi (« *Bando Mussolini* ») ou proclamation concernant l'organisation administrative et judiciaire dans les territoires occupés du 30 juillet 1940) et une italianisation forcée, avec l'aide de collaborateurs. Immédiatement, les antifascistes qui avaient trouvé refuge en France avant-guerre et les opposants à l'italianisation forcée sont traqués par l'OVRA (*Organizzazione di Vigilanza e Repressione dell'Antifascismo*, Organisation de surveillance et de répression de l'antifascisme), la police politique de l'État fasciste.

À la suite au débarquement allié en Afrique du Nord, à partir du 11 novembre 1942, l'Italie occupe désormais tout le Sud-Est de la France et la Corse. Quatre millions de Français sont placés sous l'ordre fasciste. Au total, on compte une dizaine d'exécutions et une trentaine de morts sous la torture ou au combat. Plusieurs centaines de résistants ou de personnalités jugées hostiles sont déportés dans les pénitenciers de Ligurie, du Piémont, de l'île d'Elbe ou de Calabre, après souvent un jugement par le tribunal militaire de la IV<sup>e</sup> armée, qui siège à Breil-sur-Roya, dans les Alpes-Maritimes. Parfois avec l'aide des Allemands, des opérations sont menées contre les premiers maquis.

Le 9 septembre 1943, l'Italie fasciste capitule face aux Alliés. Les Allemands occupent immédiatement le Sud-Est de la France et mènent une répression brutale jusqu'à l'été 1944.

## CONTREPOINT

### L'ALSACE ET LA MOSELLE ANNEXÉES

Dès le 20 juin 1940, sans que l'armistice ne l'ait prévu, deux *Gauleiter* sont nommés par Hitler pour annexer de fait cette zone: l'Alsace est rattachée au pays de Bade pour former le *Gau Oberrhein* sous l'autorité de Robert Wagner; la Moselle forme avec la Sarre et le Palatinat le *Gau Westmark* dirigé par Josef Bürckel.

Les nouveaux chefs civils allemands, munis des pleins pouvoirs, entendent en moins de dix ans « nettoyer les territoires annexés de vingt années de corruption française et régénérer le caractère purement germanique de ces régions ». Ils engagent aussitôt la germanisation et la nazification de ces nouvelles provinces, et des dizaines de milliers de personnes sont expulsées vers la France. Vichy est hors-jeu dès les premiers jours et le restera pendant toute l'annexion.

Jusqu'au début de l'année 1942, la répression reste relativement mesurée et frappe essentiellement ceux qui prononcent des propos antiallemands, écoutent la radio étrangère et aident des prisonniers de guerre évadés d'Allemagne. Des jugements devant les tribunaux civils ont lieu. L'internement en camp de concentration reste relativement rare; celui de Natzweiler n'est créé en Alsace qu'en mai 1941. Le camp de Schirmeck, situé à quelques kilomètres, sert de camp d'internement et « de rééducation » pour les Alsaciens et les Mosellans récalcitrants. La détention administrative frappe tout particulièrement les « asociaux » ou les « étrangers à la communauté » (notamment les Juifs, les témoins de Jéhovah, les Tsiganes ou les homosexuels).

À l'été 1942, l'introduction du service militaire obligatoire dans la *Wehrmacht* constitue un tournant décisif. 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans sont ainsi contraints de porter l'uniforme allemand; 30 % sont tués ou portés disparus. L'hostilité au Reich s'accroît nettement dans la population alors que des milliers de réfractaires tentent de franchir la frontière pour échapper à l'enrôlement. La répression se fait alors féroce. En Alsace comme en Moselle, les *Gauleiter* ordonnent ainsi la « transplantation » de force (*Umsiedlung*), dans des « camps de rééducation » du Reich, de milliers de familles suspectes (hommes et femmes, enfants et personnes âgées). En Alsace, les internements se comptent par milliers à Schirmeck alors que les condamnations à mort se multiplient à l'encontre des résistants et de jeunes réfractaires. En Moselle, les services répressifs privilégient l'envoi en camp de concentration: au moins 1900 personnes arrêtées en Moselle sont envoyées au KL Natzweiler en 1943-1944, dont des centaines de résistants mosellans du groupe « Mario-Jean Burger ». De vastes opérations de représailles sont organisées à partir du printemps 1944 dans des dizaines de localités.

Cette répression s'exerce dans toute sa brutalité jusqu'à la libération définitive de ces régions en mars 1945.



Carte de la zone annexée (FNDIRP-Tallandier, Th. Fontaine, C. Neveu, in *Déportations et génocide, l'impossible oublié*).